



Gatineau, le 15 septembre 2020



L'honorable
Richard Laflamme
Juge coordonnateur

**AVIS AUX AVOCATS
ET
AUX CORPS POLICIERS DU DISTRICT DE GATINEAU**

Je vous prie de noter que les auditions relatives aux demandes d'ordonnance d'interdiction préventive de posséder des armes à feu devront dorénavant être fixées **en salle 5 à compter de 9h30**, les lundi, mercredi ou jeudi. Ainsi, les demandes ne pourront plus être fixées en salle 4.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente ainsi que pour habituelle collaboration,

L'honorable Richard Laflamme
Juge coordonnateur